
PRÉSENTATION DU SEIGNEUR AU TEMPLE (C)

Samedi 1^{er} février :

18h00 : LE BIOT, messe anticipée du dimanche

Dimanche 2 février :

10h30 : MORZINE

MESSES EN SEMAINE

Mardi 4 février : St Avit, évêque de Vienne

18h00 : LA BAUME, chapelet et confessions

18h30-19h30 : Messe et Adoration

Pour Juliette, Joseph et François
MORALLET • René et Jeanne POLLIEN.

Mercredi 5 février : Ste Agathe, vierge et martyre

18h30 : LA CÔTE D'ARBROZ

Pour Philippe TRUCHOT • Maurice
BAUD, Yvonne GÉROUDET et Irène
TISSOT.

Jeudi 6 février : St Paul Miki, prêtre et ses compagnons, martyrs

18h30-20h00 : MORZINE, Messe et Adoration

19h00-20h00 : Permanence de confession

Pour Francis BRELAZ et parents défunts •
Claude MARULLAZ (La Croix) et défunts
des familles GERVEX et MARULLAZ •
Berthe BUET (anniversaire).

23h00-24h00 : MORZINE, Heure Sainte

Vendredi 7 février : En l'honneur du Sacré-Cœur

18h30 : SAINT JEAN D'AULPS (Plan d'Avoz)

Samedi 8 février : Ste Joséphine Bakhita

11h30 : MORZINE

5^{ÈME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (C)

Samedi 8 février :

18h00 : LE BIOT, messe anticipée du dimanche

Dimanche 9 février :

08h00 : AVORIAZ, messe anticipée (accès par
l'arrière de l'office du tourisme, rue des Traîneaux)

10h30 : MORZINE, onction des malades

18h30 : MONTRIOND

PERMANENCES

Presbytère de Morzine – 1 route de la Manche
**martedì, mercredi, vendredi de 9h à 12h, le jeudi
de 15h à 18h et le samedi de 9h30 à 11h30**
(sauf jours fériés)



Les cierges bénis de la Chandeleur

La Chandeleur commémore la Présentation au Temple du Seigneur Jésus, 40 jours après sa naissance à Noël, par ses parents Marie et Joseph comme le veut la tradition juive. Elle commémore aussi la reconnaissance de Jésus par Syméon comme « Lumière d'Israël », évoquée dans l'évangile selon Saint Luc.

La Chandeleur a des origines anciennes, car si la Présentation au Temple de Jésus correspond au quarantième jour suivant la naissance du Christ, soit à la période durant laquelle les mères étaient considérées comme impures par la loi juive après leur accouchement, elle correspond aussi à un ancien rite romain qui se traduisait par des processions aux flambeaux dans les champs afin de purifier la terre avant les semailles. Le pape Gélase I^{er}, en 472 aurait « christianisé » cette fête afin de célébrer le fait que « Jésus est lumière ».

Aujourd'hui, la Chandeleur donne lieu à une bénédiction des cierges, pour rappeler que Jésus est lumière du monde, puis à une procession aux chandelles jusqu'à l'église où a lieu une messe solennelle (ou bien une procession à l'intérieur de l'église).

La bénédiction inscrite dans le missel romain met l'accent sur leur symbolique spirituelle : « **Dieu, source et origine de toute lumière, en ce jour tu as montré à Syméon le Juste la Lumière qui se révèle aux nations ; nous te supplions humblement : bénis et sanctifie ces cierges ; accueille les prières de ton peuple, qui s'est rassemblé pour les porter à la louange de ton Nom : qu'en avançant au droit chemin, nous parvenions à la lumière qui ne s'éteint jamais. Par le Christ, notre Seigneur.** »

La bénédiction des cierges est un sacramental (un cérémonial institué par l'Église qui a des effets spirituels), si bien que les cierges ainsi bénis revêtent ensuite un caractère sacré et ne sont plus de simples bougies.

Une fois rapportés chez vous, vous pouvez les mettre dans un endroit privilégié de votre foyer, par exemple dans le coin prière. Ils seront le rappel que Jésus est la lumière « qui éclaire les nations », et leurs flammes créeront chez vous une atmosphère propice au recueillement en apaisant votre cœur et en vous ouvrant à la Lumière de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Paroisse St Guérin en vallée d'Aulps

Curé : Père Alain Curral

Presbytère – 1, Route de la Manche 74110 Morzine – Tél : 04 50 79 29 20

Courriel : st-guerin@diocese-annecy.fr - Site internet : <http://www.diocese-annecy.fr/st-guerin>

Traditionnellement, on allume également ces cierges en cas de tempête ou pour invoquer la protection du Seigneur sur le foyer dans les moments difficiles. Et comme il convient d'avoir la tête dans le ciel mais également les pieds sur terre, la lumière de ces cierges vous sera utile en cas de coupure du courant. Enfin, le plus important est de redire que ces cierges bénits sont de puissants moyens de lutter contre les esprits mauvais, qui eux, vivent dans l'obscurité. La lumière du cierge vient invoquer le Seigneur de nous protéger contre les forces du mal et de les tenir à bonne distance.

Si vous ne pouvez les allumer pour des raisons de sécurité ou parce qu'ils sont usagés, il convient de ne pas s'en débarrasser comme d'un objet quelconque. En effet, il est demandé aux catholiques d'user des sacramentaux avec déférence. Une fois hors d'usage, ils peuvent donc être brûlés ou enterrés. Ainsi leur caractère sacré est préservé jusqu'au bout. Si vous n'avez pas la possibilité de le faire, merci de les rapporter au presbytère : nous avons la chance d'avoir Jeanne de Bonnavaz qui aura le talent de les fondre afin de créer un cierge pascal ou d'autres bougies.

SAMEDI 8 OU DIMANCHE 9 FÉVRIER :
ONCTION DES MALADES

Lors de la messe du 5^{ème} dimanche du Temps Ordinaire à 18h00 au Biot le 8 février ou à 10h30 à Morzine le 9 février, les personnes qui le désirent pourront recevoir le sacrement des malades. Vous êtes invités à vous inscrire préalablement au presbytère soit en téléphonant au 04.50.79.29.20 soit en passant aux heures de permanence.

Conditions pour recevoir ce sacrement :

L'onction des malades n'est pas seulement le sacrement des mourants ! La Constitution apostolique *Sacram unctioem infirmorum* précise qu'il doit être administré aux « **personnes dangereusement malades** » : dépression, cancer, maladie grave, grande vieillesse, derniers instants... Il peut être reçu plusieurs fois dans une année uniquement dans le cas où l'état du fidèle s'aggrave. Le fait de le recevoir sans réel besoin est une atteinte à la vérité du sacrement.

PÈLERINAGE DE LOURDES

Pour les personnes qui souhaitent participer aux pèlerinages de Lourdes qui aura lieu du 26 avril au 1^{er} mai, vous pouvez obtenir tous renseignements auprès du Service diocésain des pèlerinages en téléphonant au 04.50.52.37.13 ou par mail à pelerinage@diocese-annecy.fr

Les inscriptions devront avoir lieu avant le 1^{er} mars.

MESSE DES FAMILLES

Samedi 8 février à 18h00 en l'église du Biot.

Dimanche 9 février à 10h30 en l'église de Morzine.

Les enfants se préparant à la première Communion se retrouvent avant la messe, soit le samedi à 17h00 à la salle Saint Nicolas du Biot, soit le dimanche à 9h30 au presbytère de Morzine. **Ces messes en famille font partie du parcours de la première Communion.**

NOS JOIES

La communauté paroissiale présente ses vœux de bonheur à Erwan GIBERT et à Camille DUBOIS **qui se sont unis dans le sacrement du mariage** le samedi 1^{er} février en l'église de Morzine.

CETTE SEMAINE

LA SAINTE EUCHARISTIE SERA OFFERTE POUR :

- **AU BIOT, samedi 1^{er} février à 18h00 :**
Robert VULLIEZ-SERMET • Léon COMTE • Lucien DELALE • Sophie CHARNAVEL • Fernande PAGE • Danièle CETTOUR-CAVÉ • Jean-Michel MAGNIN.
- **À MORZINE, dimanche 2 février à 10h30 :**
Pierre BUET (anniversaire) • Régine BRON • Suzanne MARULLAZ • Marthe BASSET • Simone BRISSET • François BRAIZE • Marie Magdeleine MARULLAZ • Fabienne PASQUIER • Simone LANGLOIS • Gisèle COUTÉ • Ghislaine BERGER • Gérard MATHIAS • Quentin CHAUPLANNAZ • Odille MARULLAZ • Raymond et Pierre BUET • Marie-Thérèse BERGER et Simone BRON • Paul et Martin PERRIER et familles • Vivants et défunts de la famille RICHARD-ROSEREN • François PAGE • Thierry POLLET-VILLARD et Joseph TABERLET • Albert MUFFAT • Xavier de FRANSSU • Marie-Sophie, René, Albert MARULLAZ et Agnès BAUD • Bénédicte HAULOT • Gilbert et Denis PEILLEX • Philibert, Joséphine BAUD et leur fils Philibert • Suzanne MARULLAZ, Pierrot et Antoinette • Armand BAUD • Huguette COPPEL • Odile COPPEL • Henri ANTHONIOZ • Christophe BRUNA et famille • Famille Marie et Anselme ANTHONIOZ et leur fils Alain • Famille Sylvain ANTHONIOZ (Les clos) • Famille TATARANO • Pour Alexis, en remerciement à la Vierge Marie • Bernard ANTHONIOZ et familles • Roger PLAGNAT • Martine MARULLAZ • Abbé Germain GALLAY.

« C'est une pensée sainte et salutaire de prier pour les défunts pour qu'ils soient délivrés de leurs péchés. » (2 M 12, 46)